

UNE EXPLOITATION DE LA VALLÉE DES VILLARDS FACE À LA PRÉDATION - GAEC DE LA FIA -

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le GAEC de la Fia qui subit des attaques depuis 1998.

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION

Le GAEC de la Fia, situé dans la Vallée des Villards rassemble 2 associés autour d'un élevage ovin de 1900 brebis de race Mérinos croisé Charolais.

Les agneaux produits, issus majoritairement d'un agnelage de printemps, sont labélisés Agneaux de l'Adret (Label Rouge) et principalement commercialisés via la coopérative Agneau Soleil.

Le siège du GAEC se trouve à Saint-Colomban-des-Villards à proximité des surfaces pastorales d'altitude. Le GAEC dispose aussi de prairies et de trois tunnels en fond de vallée à Saint-Pierre-de-Belleville principalement (à une trentaine de kilomètres du siège).

Les surfaces pâturables sont essentiellement pastorales. Les prairies de fond de vallée sont pâturées au printemps (avril-mai) puis fauchées fin juin. Au mois de mai, les brebis sont montées sur les

zones intermédiaires (montagnettes) où elles sont réparties en 5 lots. Puis, pour la période d'estive, les animaux rejoignent les 3 alpages. Alors, les 3 troupeaux sont gardés quotidiennement. Une partie des brebis (notamment les brebis vides) intègre le GP de la Tête de Génepy (alpage de Montfroid).

Ainsi, les surfaces pastorales tiennent une place centrale au sein du système. Les agneaux nés au printemps accompagnent leur mère au pâturage et sont donc nourris principalement à l'herbe. La vente des agneaux se fait à l'automne. A noter que le fonctionnement des élevages transhumants en Savoie est différent, pour ces systèmes, l'agnelage se fait à l'automne.

L'exploitation se trouve au cœur d'un territoire marqué par un tourisme hivernal (station des Sybelles) et estival.

GAEC de la Fia - carte d'identité -

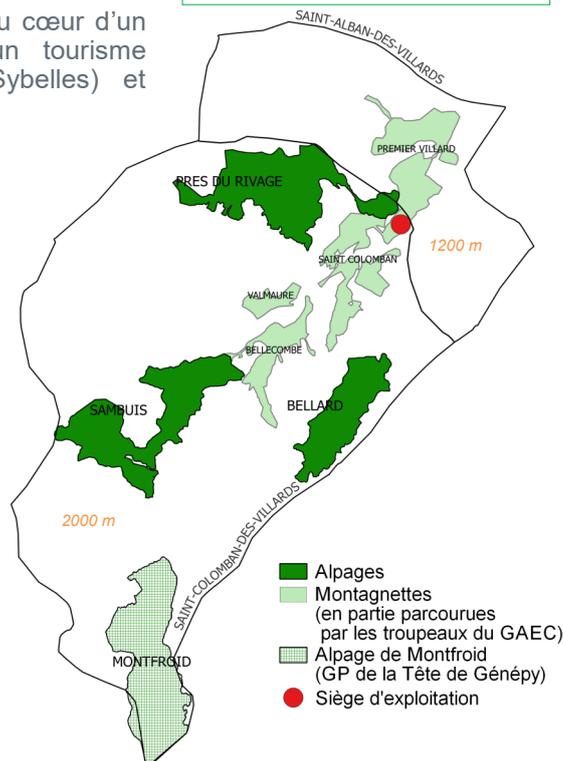
990 ha de SAU

4.8 UTH (2 associés, 6 salariés représentant 2,8 ETP)

Système 1 agnelage par an (90% au printemps). Agneaux Label Rouge, race Mérinos croisée Charolais Achat des agnelles de renouvellement.



+ 130 ha et 3 tunnels en fond de vallée 600 m



janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	
Lot 1 Bergerie à Saint Colomban 950 brebis				Montagnettes 5 lots	Alpages 3 lots Sambuis : 1200 br & agx Combe des Roches / près du rivage : 1200 br & agx Bellard : 1600 br & agx						Lot 1	
Lot 2 Tunnels à Saint Pierre 1 000 brebis			Prairies : déprimage		Montagnettes et prairies 8 lots						Lot 2	
											Groupement Pastoral 200 brebis vides	
agnelage 1				lutte 2		agnelage 2				lutte 1		

Système alimentaire et parcellaire, une orientation pastorale marquée : 990 ha dont 130 ha de prairies et 860 ha de montagnettes et d'alpages

FAITS DE PRÉDATION

Présence du prédateur

La vallée des Villards se trouve en Savoie au cœur du foyer historique de la prédation.

Les loups s'installent rapidement en meute sur le secteur. Une Zone de Présence Permanente « Belledonne » est identifiée en 1998. En quelques années, les deux versants de Belledonne sont occupés par des loups. En 2013, cette présence sur les deux versants de la chaîne est confirmée (identification de deux ZPP « Belledonne-Nord » et « Belledonne-Sud »). La meute de « Belledonne-Sud » se déplace ensuite vers le Nord-Est (haute vallée du Ferrand (38) et vallée de l'Arvan).

En 2018, 3 ZPP meutes sont distinguées dans le secteur : Belledonne-Nord, Haut Breda et Arvan. La présence du loup est donc régulière sur la vallée des Villards.



Faits de prédation sur le GAEC

Selon les locaux, la première attaque de loup a lieu dans la vallée en 1993. Toutefois, ce n'est qu'en octobre 1998 que l'Etat constate la première attaque. Le GAEC de la Fia est très rapidement touché et les attaques se succèdent de manière sporadique pendant 15 ans. La pression s'est fortement accrue depuis 2015 avec en moyenne 6 à 10 attaques par an. Pour exemple en 2016, le GAEC fait état d'environ 20 attaques et 150 victimes. En 2018, le GAEC subit 6-7 attaques. L'alpage de Bellard est le plus impacté par la prédation.

L'information contenue dans Géoloup ne nous permet pas d'établir précisément le nombre d'attaques sur le GAEC de la Fia. De plus, les données récoltées auprès des éleveurs n'intègrent pas les animaux disparus lors des attaques, car difficiles à chiffrer. Quelques animaux sont toujours manquant à la fin de l'estive, mais selon les éleveurs, leur nombre est aujourd'hui plus important car « *le moindre animal qui part du troupeau (égaré ou blessé) ne réapparaît jamais* » donc certainement tué par le loup puis nettoyé par les vautours.

Localisation et temporalité des attaques

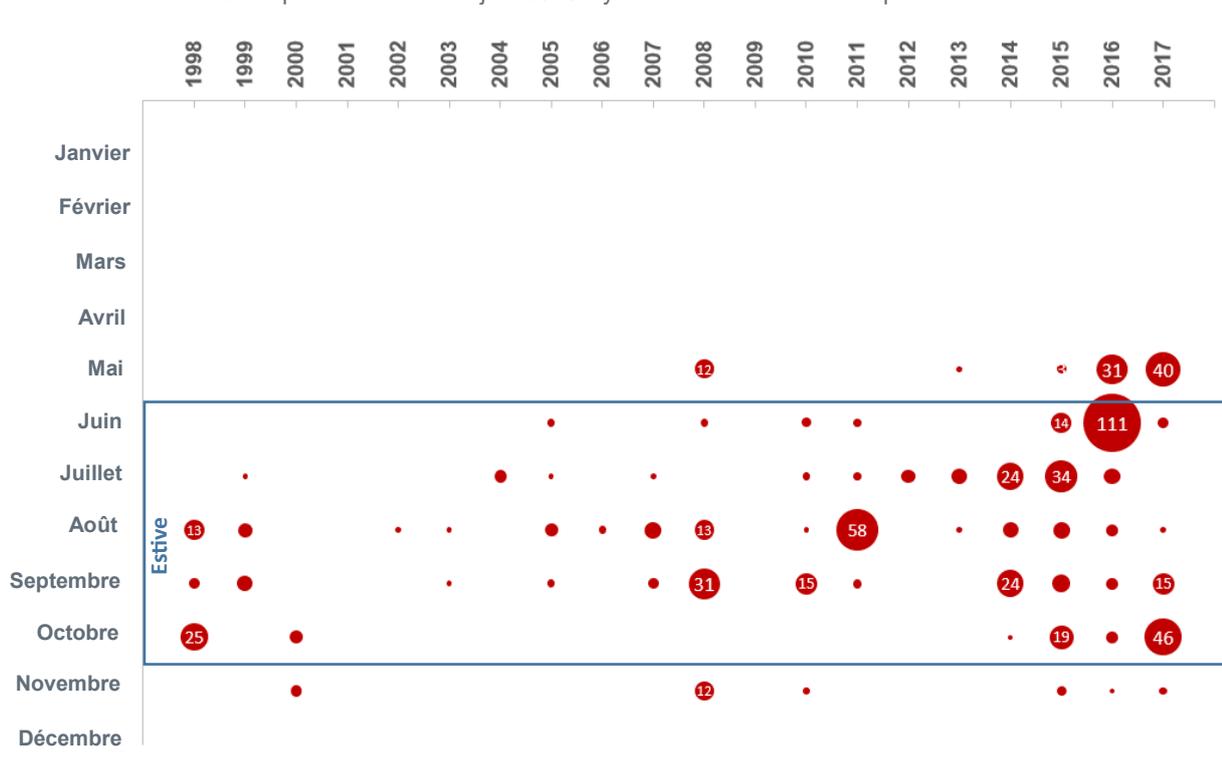
Les animaux sont soumis aux attaques sur **toute la période où ils sont au pâturage**. Les attaques en fond de vallée restent cependant rares par rapport à celles sur Saint-Alban-des-Villards et Saint-Colomban-des-Villards.

Les attaques ont lieu majoritairement en fin de printemps et durant l'été. Elles sont moins fréquentes au début du printemps et à l'automne mais peuvent arriver (par exemple, en 2018, une attaque a eu lieu fin novembre à proximité des bâtiments de Saint-Colomban).

L'augmentation des attaques en 2015 a été accompagnée d'un changement de temporalité des attaques. Aujourd'hui, selon l'exploitant, **la majorité des attaques a lieu en plein jour**, quelques unes à la tombée de la nuit et très peu dans la nuit.

Volume de victimes et périodes des attaques sur l'ensemble de la vallée des Villards d'après Géoloup (deux communes : Saint Colomban des Villards et Saint Alban des Villards)

Exemple de lecture : en juin 2016 il y a eu 111 victimes d'attaques sur la vallée



NB : les données prédation utilisées pour cette étude proviennent de Géoloup, la BD qui centralise les constats d'attaques et de la DDT Savoie. Ces données sont partielles car elles n'intègrent pas les bêtes décédées non déclarées ou disparues.

ÉVOLUTION DE PRATIQUES FACE À LA PRÉDATION

Conséquences liées à la mise en place de moyens de protection

Avec l'arrivée de la prédation, le GAEC a rapidement mis en place des moyens de protection dans l'objectif de limiter le nombre d'attaques et de victimes. La mise en place de ces derniers n'est pas sans conséquences.

CHIENS DE PROTECTION :

Le GAEC possède aujourd'hui 7 chiens de protection (de la race Maremma des Abruzzes) répartis sur les 3 troupeaux en alpage. Les associés réalisent un travail de sélection des chiens depuis maintenant 20 ans.

→ La présence de ces chiens a entraîné de nombreuses plaintes des pratiquants de la montagne fréquentant ce secteur très touristique.

Aujourd'hui, le GAEC ne souhaite pas augmenter le nombre de chiens de protection pour « *ne pas rendre la vie impossible aux randonneurs* ».

SURVEILLANCE DES TROUPEAUX :

Dès 2000, le GAEC a employé des bergers pour aider à garder les troupeaux. Ils étaient tout d'abord 2, ils sont aujourd'hui 6 répartis sur toute la saison. En saison estivale, un berger se trouve sur chaque alpage et une personne (le fils d'un des associés) s'occupe de la coordination, cela représente 1 mi-temps.

→ La masse salariale supplémentaire est élevée.

→ Le temps d'éleveur-berger (associés du GAEC et fils) est estimé à 70 jours par an.

→ Le recrutement, la formation et la fidélisation des bergers est difficile : il y a 20 ans, les bergers n'étaient quasiment pas formés au métier, aujourd'hui, malgré leur formation plus aboutie, selon l'exploitant, il reste difficile de les fidéliser. Au delà de la technique, la mission exige aussi de la maturité pour supporter le stress.

REGROUPEMENT NOCTURNE :

Les bergers mettent en place des parcs de nuit, qui selon les éleveurs sont très efficaces.

→ Mais les animaux ne peuvent plus pâturer la nuit. Par temps chaud, ils chôment jusqu'à 18h et mangent la nuit. S'ils sont parqués à 20h, la quantité d'herbe ingérée est fortement réduite ce qui pénalise la lactation donc l'engraissement.

→ **Plus largement**, la nécessité de surveiller les troupeaux en permanence entraîne l'**abandon de certains secteurs** trop éloignés ou trop difficiles d'accès. Selon l'un des exploitants, une combe entière (Puy Gris), autrefois pâturée par les animaux du GAEC, a été abandonnée car il fallait trop de temps au berger pour s'y rendre et le gardiennage y était difficile. Il estime que dans cette combe pouvaient potentiellement pâturer 450 brebis et leurs agneaux (sur une partie de l'été).

Conséquences de la prédation sur la production d'agneaux

• BREBIS IMPRODUCTIVES

Les attaques qui surviennent en période de lutte semblent avoir un impact sur la fertilité. Cette année, deux lots ont été attaqués le 28 novembre 2018 en fin d'après-midi aux abords du village de Saint-Colomban. Des échographies ont été réalisées le 29 janvier 2019. Les résultats font apparaître : - sur le lot 1 mis en lutte le 15 octobre, 20% de brebis vides (au lieu de 3 à 4% habituellement) - sur le lot 2 mis en lutte à partir du 25 octobre, 10% de brebis vides. Au total, sur 1400 brebis mises en lutte cet automne 2018, 181 se révèlent infertiles.

NB : la qualité de l'herbe peut aussi avoir une influence sur la fertilité mais davantage sur la prolificité

• NECESSITE D'ENGRASSEMENT A LA DESCENTE D'ALPAGE

Avant la prédation, 60% des agneaux qui descendaient d'alpage étaient vendus directement car au bon niveau d'engraissement (vendus 110 €) et 40% étaient finis en bergerie (vendus 120 €).

Aujourd'hui, TOUS les agneaux qui descendent d'alpage doivent être finis en bergerie, au moins 35 jours et jusqu'à 70 jours (paille et concentrés). A 45 jours de finition moyenne, le coût d'engraissement est d'environ 22 €/agneau selon les années (5€ de paille et 17 € de concentrés). Coût auquel il faut déduire 10 € de plus-value sur le prix de vente obtenus grâce à la finition systématique.

• COMPENSATION DES PERTES

La perte des animaux prédatés est compensée par l'achat de brebis à l'automne en même temps que l'achat des brebis de renouvellement.

NB : Les exploitants reçoivent une indemnisation pour chaque animal prédaté

• HAUSSE DES FRAIS VÉTÉRINAIRES LIÉS AUX PARCS DE NUIT

Les pathologies de pieds constituent le point faible de la race Mérinos. Le fait de cantonner les brebis en parc de nuit accentue la contamination bactérienne entre animaux et augmente la présence du piétin. Les passages supplémentaires au pédiluve et les soins aux pieds représentent 4 000 € de charge en plus (8 000 € contre 4 000 € avant).

* montant très certainement sous-estimé car ne prend en compte que les problèmes de piétin



+ 13 % de brebis vides



+ 12€ de coût d'engraissement / agneau supplémentaire en bergerie



+ 100 brebis achetées



+ 4000 € de frais vétérinaires *

ÉVALUATION DES IMPACTS ÉCONOMIQUES

Le coût économique de la prédation est approché par la méthode du budget partiel. A système constant (pas de changement dans les effectifs ou les surfaces, pas d'investissement matériel ou bâtiment), le budget partiel recense tous les postes de produits et de charges qui ont pu évoluer du fait de la prédation : charges en plus liées à la protection ou à la finition des agneaux en bergerie, produits en moins liés à la perte des animaux, mais aussi produits en plus liés aux aides et indemnités, et

éventuellement charges en moins (économie d'aliments sur les agneaux prédatés donc non finis).

Certains postes sont difficiles à évaluer car variables d'une année sur l'autre ou bien non systématiquement imputables au loup (pertes insidieuses). Par ailleurs, tous les postes ne sont pas chiffrés (alimentation et frais vétérinaires pour les chiens de protection par ex., déplacements liés à la surveillance ou aux constats d'attaques etc., logement (chalet, caravane) ou motorisation (quad) des bergers en

alpage). A noter que l'embauche de bergers a aussi permis de faire évoluer le système avec notamment une augmentation du cheptel, une meilleure surveillance des troupeaux etc... cette évolution est difficilement chiffrable.

D'après cette estimation, le coût net de la prédation dépasse 80 000 €/exercice pour le GAEC, une des raisons étant le plafonnement des aides de protection (80% de 48 000 € éligibles maximum pour 2018).

BENEFICES	PERTES
<p>PRODUITS EN PLUS</p> <p>Aide à la protection des troupeaux 38 400 € Plafonnement du montant éligible à 48 000 €; 80 % d'aides > les aides couvrent à peine 65% des coûts directs réellement engagés</p> <p>Plus-value sur la vente des agneaux 10 200 € Avant la prédation, 60% des agneaux non engraisés en bâtiment. Aujourd'hui, ces agneaux sont engraisés en bâtiment et vendus 10 € de plus qu'auparavant (0,6*1700*10)</p> <p>Indemnisation des victimes constatées 22 000 € 100 brebis et agneaux prédatés en moyenne (100*220)* <i>*système d'indemnisation simplifié</i></p>	<p>PRODUITS EN MOINS</p> <p>Manque à gagner lié aux brebis vides 45 000 € 13% de brebis vides, soit 375 agneaux non vendus à 120 €</p> <p>Pertes d'animaux constatés 13 500 € 100 brebis et 100 agneaux (100*15+100*120)</p> <p>Pertes d'animaux insidieuses 4 050 € 30 brebis et 30 agneaux (30*15+30*120)</p>
<p>CHARGES EN MOINS</p> <p>Agneaux non nés 8 250 € 375 agneaux non nés donc non engraisés, prise en compte du coût d'alimentation seulement et non des autres dépenses liées à l'engraissement qui sont négligeables (22*375)</p>	<p>CHARGES EN PLUS</p> <p>Coût de la protection des troupeaux 58 966 € Salaire des bergers (en moyenne d'après les derniers exercices et les aides du Plan Loup) : 52 000 €.Entretien et achat des chiens de protection : 7 000 €</p> <p>Surcoût des frais vétérinaires 4 000 € Traitement des problèmes de piétin</p> <p>Finition des agneaux en bergerie 22 440 € Coût de l'achat supplémentaire d'aliments pour les 60% de d'agneaux en plus en bergerie, 40T de concentrés et 50T de paille pour tous les agneaux (0,6*1700*22)</p> <p>Achat brebis de remplacement 13 000 € Une centaine de brebis rachetée à l'automne pour palier les pertes liées à la prédation, à un prix de 130€</p>
<p>PERTE ANNUELLE TOTALE : 82 106 €</p>	

CONCLUSION

Le GAEC de la Fia est soumis à la prédation depuis maintenant 20 ans. L'un des associés, administrateur du Syndicat Ovin de Savoie, a notamment contribué à la création de la mesure T (devenue 7.62). Le GAEC s'est adapté au contexte de prédation au fil des années, depuis la sélection et le dressage des chiens jusqu'à la finition des agneaux en bergerie pour suppléer à la baisse de lactation des brebis. Malgré ces adaptations les conséquences économiques de la prédation ne sont pas négligeables.

Cette fiche a pour objectif d'illustrer les conséquences de la prédation sur cette exploitation mais n'a pas vocation à être exhaustive. De nombreux points seraient à approfondir. De plus, ne sont pas évoquées les conséquences indirectes notamment le stress lié aux attaques et à la présence du loup toute l'année à proximité des troupeaux et des villages, stress pour les éleveurs, leur famille et les bergers.